

• (1530)

Il est intéressant de noter que nous n'avons pas entendu le ministre responsable de la condition féminine intervenir dans le débat. Nous n'avons entendu aucun député ministériel défendre la politique de franchisage et ses répercussions pour les travailleuses partout au Canada. Pas un seul conservateur sur les plus de 200 qui siègent à la Chambre n'a pris la parole pour défendre ce qu'il adviendra de la rémunération des femmes qui effectueront le travail dont Postes Canada se charge présentement.

Nous avons entendu le ministre responsable de Postes Canada dire avec toute l'impartialité dont il a l'habitude que les coûts d'exploitation sont trop élevés à la Société des postes et que la situation y est terrible. Nous serions presque enclins à penser qu'il n'en est pas le ministre responsable quand il dit que la situation y est à ce point terrible. Il doit s'acquitter terriblement mal de sa tâche de ministre responsable. Mais la situation empirera si l'on enlève aux postiers ces emplois aux guichets, qui constituent les emplois préférés, ceux que les postiers n'obtiennent qu'après de nombreuses années de travail, des emplois de jour dans un environnement passablement propre. Ces emplois ne leur paraîtront évidemment plus aussi avantageux, intéressants et rémunérateurs.

Il est complètement ridicule de les priver de ces emplois simplement parce que le gouvernement veut privatiser une partie des services postaux. Ce n'est pas nécessaire. Je le répète, c'est ce qui est à l'origine de la grève nationale dont nous sommes témoins à l'heure actuelle. Encore une fois, puisqu'il a la possibilité d'en discuter aujourd'hui, je voudrais que le gouvernement nous explique pourquoi il estime aussi important d'enlever ces emplois aux femmes pour en faire des emplois à salaire minimum? Pourquoi tient-il tant à cette initiative? Car c'est précisément ce qui se produira. Et le gouvernement le sait.

Le ministre chargé de la Société canadienne des postes a déclaré que personne ne perdrait son emploi par suite de cette initiative. Il a soutenu qu'il veillerait à ce que la Société permette aux guichetiers actuels de trier le courrier et d'exécuter d'autres tâches dans les bureaux de poste. Mais ce n'est pas nécessairement une bonne solution.

D'abord, on se propose de supprimer ces emplois pour lesquels ces gens ont dû travailler des années durant avant de les obtenir. Ensuite, dans certains bureaux de poste auxiliaires un peu partout dans le pays, on n'aura pas toujours besoin de quatre trieurs supplémentaires. Car on en a déjà quatre sur place qui font le travail. On n'aura donc pas besoin de huit trieurs. Et que fera-t-on alors? Obligera-t-on les gens à quitter la localité où ils travaillent, ou bien devront-ils tout simplement quitter la Société des postes?

Il s'agit d'une question de sécurité d'emploi. C'est pourquoi elle devrait être négociable. Pourtant, madame la Présidente, d'après le ministre chargé de la Société, c'est une question non négociable. La décision appartient à l'employeur. Or, nous ne sommes pas de cet avis. Il y va de la sécurité des familles de ces employés qui ont le droit de négocier cette question. Nous devons cette grève nationale à l'entêtement du gouvernement, qui n'a pas voulu que les négociations se poursuivent.

Si le gouvernement était effectivement décidé à négocier, s'il acceptait de négocier la question du franchisage, de préciser

Attribution de temps

où, quand et comment cela se fera, alors nous pourrions aboutir à un règlement. Mais il faut d'abord permettre la négociation. Si le gouvernement refuse de discuter de cette question, il est certain qu'elle ne sera pas résolue. Un médiateur interviendra, puis il y aura peut-être, dans deux ou trois mois, une décision arbitrale. Certains penseront que le conflit de travail a été résolu, parce que l'arbitre a agi et fait des recommandations. Toutefois, si la question n'est pas résolue de façon satisfaisante pour les deux parties, la direction et les travailleurs, nous aurons encore des années de conflit. Je ne dis pas violence, je ne dis pas provocation, mais il est certain que nous aurons une relation fort orageuse entre la direction et les employés, parce qu'ils n'auront pas pu discuter à la table de négociation d'une question qui touche les deux parties.

C'est pour cela, madame la Présidente, que nous devons nous opposer à cette mesure. Ce que nous voulons du gouvernement c'est que non seulement il accepte certains des amendements que nous avons proposés, mais aussi qu'il permette des discussions à la table de négociation. La seule façon d'y parvenir est de ne pas entraver Postes Canada, mais au contraire de la laisser négocier cette question.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Madame la Présidente, mes premiers mots seront pour exprimer notre regret de ce côté-ci de la Chambre que le gouvernement ait décidé d'utiliser l'allocation de temps, c'est-à-dire une procédure équivalant à baïllonner les députés pour mettre fin plus rapidement au débat sur le projet de loi C-86. Le plus drôle c'est qu'il est probable que l'utilisation de cette procédure fera que le débat durera peut-être même plus longtemps qu'il ne se doit, parce que, dès que le ministre a eu terminé de proposer cette mesure, soit l'allocation de temps, il s'ensuit, comme vous le savez, un débat de deux heures pour savoir uniquement si la motion d'allocation de temps sera adoptée. Alors, nous sommes pendant deux heures à discuter de procédure au lieu de discuter de certains des amendements qui pourraient être apportés au projet de loi et qui—tout en ne le rendant pas parfait, peut-être ne le rendant même pas acceptable, dépendant de la volonté du gouvernement avec sa majorité—auraient eu pour effet, au moins, de nous obliger à nous en tenir au fond du projet de loi.

Il est donc regrettable qu'une fois de plus le gouvernement utilise le Règlement de la Chambre appuyé par sa vaste majorité pour imposer ses volontés et pour tenter de faire approuver un projet de loi qui contient des points très dangereux.

En premier lieu, laissez-moi vous dire que, à notre avis, le moment était mal choisi pour déposer ce projet de loi.

[*Traduction*]

Je tiens à dire que, à notre avis, le moment de la présentation du projet de loi C-86 à la Chambre a été mal choisi. Nous devons tout d'abord admettre qu'il n'y avait pas d'urgence nationale. Nous n'étions pas devant une grève qui allait paralyser l'économie canadienne. Ce n'est pas une grève des chemins de fer, elle n'empêche pas le mouvement des grains, du charbon et autres produits de première nécessité, comme c'était le cas il y a quelques mois. Nous avons une grève, certes, mais relativement plus calme que celle des facteurs. Il est certain que la violence est restée minime jusqu'au moment où le gouvernement a présenté ce malheureux projet de loi. Selon le gouvernement, la majeure partie du courrier était acheminée.